



HAL
open science

Les conditions de la performativité et l'efficacité des actes de parole – réponse à J. Butler

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. Les conditions de la performativité et l'efficacité des actes de parole – réponse à J. Butler. Les conditions de la performativité et l'efficacité des actes de parole, Mar 2008, Poitiers, France. halshs-00338350

HAL Id: halshs-00338350

<https://shs.hal.science/halshs-00338350v1>

Submitted on 12 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les conditions de la performativité et l'efficacité des actes de langage
Réponse à Judith Butler, en passant par Derrida

Poitiers, le 14 mars 2007^{*}.

Le caractère resignifiant de la parole nécessite que de nouveaux contextes s'ouvrent, qu'on parle selon des formes qui ne sont pas encore légitimes, produisant par là des formes nouvelles de légitimation future¹.

S'inscrivant dans un débat propre au champ intellectuel américain, qui concerne le « *hate speech* » (le discours de haine, dans lesquels il faut classer les discours racistes, sexistes, attentatoires à la dignité de la personne en général), J. Butler entend montrer que, si la parole peut avoir une efficacité, éventuellement offensante, celle-ci n'est pas irréfragable. A supposer que la parole puisse, dans le cas d'un discours injurieux, offenser, cette offense ne serait pas l'effet *nécessaire* de la parole et l'on pourrait toujours la contrecarrer et utiliser cette même parole, en la subvertissant, pour d'autres fins. C'est ce qu'auraient réussi à faire, selon elle, des communautés homosexuelles ou noires, lorsqu'elles ont repris des termes insultants pour en faire des termes valorisants.

Ce débat s'est concentré sur la notion de « performativité » : l'efficacité linguistique est en effet pensée depuis Austin et la théorie des actes de langage² comme étant une propriété propre au langage, de telle sorte que le langage peut lui-même être considéré comme constitué d'autant d'actes. L'exemple le plus insigne en est la promesse ou le baptême : en disant « Je te promets ... », je ne me borne pas à dire *que* je promets, mais je réalise bel et bien la promesse. Telle est l'efficacité performative – pour faire court : celle qui réalise, par le langage, ce dont il est question dans ce même langage. Un certain nombre de féministes ont utilisé cette analyse pour essayer de promouvoir l'idée que le discours sexiste, et notamment

^{*}. L'écriture de ce texte a bénéficié d'un soutien financier de la Région Picardie et de l'Union Européenne, dans le cadre d'un programme de recherche post-doctoral (« ASC »).

¹. J. Butler, *Excitable Speech*, London : Routledge, 1997, p. 41.

². Voir J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, edited by J.O. Urmson and M. Sbisà, Oxford : Oxford University Press, 2nde édition : 1976 ; trad. fr. de G. Lane, *Quand dire c'est faire*, Paris : Editions du Seuil, 1970 ; réédité avec une postface de F. Récanati dans la coll. « Points-essais », 1991.

pornographique, constituait lui-même un acte offensant, en ce qu'il tendait à objectifier les femmes ou à les « identifier » de manière dégradante. C'est considérer que le discours a dans ce cadre une efficacité politique et/ou sociale redoutable, visant à réaliser ce dont il parle. L'idée est alors de recourir à cette analyse pour parvenir à interdire ce type de discours en tant qu'acte blessant – tout comme on interdit toute forme de violence.

J. Butler prend part à ce débat en reconnaissant la qualité performative du langage, mais en contestant l'idée qu'un type de langage donné (sexiste, pornographique) porterait nécessairement une certaine force/efficacité en soi, de par sa nature même. Procédant à une déconstruction de l'efficacité linguistique, elle entend plutôt montrer comment toutes les minorités mises en cause, susceptibles d'être offensées par ce type de discours, peuvent très bien le subvertir pour contrer les effets dégradants que veulent lui donner ses utilisateurs sexistes. À ce titre, elle mobilise la compréhension derridienne de l'efficacité performative pour essayer de montrer que l'efficacité d'un acte de langage n'est telle qu'à ne jamais être identique à elle-même – qu'elle ne réside que dans une convocation/répétition d'une procédure qui affecte nécessairement ses conditions initiales. Ce faisant, elle en vient parfois à soutenir l'idée que quiconque peut reprendre à son compte l'efficacité du langage et est susceptible de contrer ses éventuels effets d'oppression.

Nous voudrions montrer que cette position, intéressante dans son optimisme, est précisément vouée à l'échec en ce qu'elle semble parfois ignorer les conditions mêmes de l'efficacité performative, relatives à la position d'autorité (socialement constituée) des différents locuteurs. Revenant à la caractérisation austinienne, nous entendons rappeler que les conditions d'usage de la langue ne sont pas équitablement distribuées et conditionnent les possibilités, restreintes, de sa subversion.

I – L'efficacité du discours selon Butler/Derrida et sa subversion.

On peut admettre, pour les besoins de l'analyse, que le langage, puisqu'il réussit bien à promettre ou à ordonner, puisse réussir, en qualifiant certaines personnes, à les injurier, à les blesser – voire à construire leur identité sexuelle en

assignant des catégories³. Dès lors, on pourrait admettre avec C. MacKinnon que la pornographie serait un discours aux effets offensants (il construirait une identité sexuelle des femmes dégradante)⁴.

Si J. Butler ne le nie pas vraiment, elle conteste que cet effet dégradant soit le propre du discours pornographique (ou sexiste et raciste) et soutient que ce type de discours peut tout à fait être utilisé à d'autres fins : on peut même le subvertir pour le doter d'une efficacité potentiellement libératrice. J. Butler va soutenir cette idée en insistant (d'une façon particulière) sur le rôle déterminant du contexte dans l'efficacité de l'acte de parole.

Elle entend ainsi montrer que le caractère offensant d'un discours n'est pas son essence, car, en tant que discours, il n'a précisément pas d'essence, et peut donc toujours être réutilisé pour dire autre chose que ce qu'il dit dans un contexte donné, quelles que soient les intentions des locuteurs l'utilisant. « L'intervalle entre les occurrences d'un énoncé ne rend pas seulement possibles la répétition et la re-signification d'un énoncé, mais montre aussi comment les mots peuvent être disjoints, à travers le temps, de leur pouvoir de blesser, et re-contextualisés sous des modes plus positifs. ⁵» La première idée de Butler, qu'elle reprend à Derrida⁶, veut que le pouvoir du langage ne dérive pas tant du contexte social dans lequel il est utilisé, que de la condition structurale qui permet au langage d'être ré-utilisé dans des contextes nouveaux pour dire toujours autre chose. Cette caractéristique structurale est ce que Derrida appelle « l'itérabilité » du signe, parfois caractérisée comme « citationnalité » du signe, c'est-à-dire la capacité qu'aurait l'énoncé performatif de se citer lui-même. Cette itérabilité du signe est aussi ce qui, selon Derrida, explique son pouvoir performatif. Comme il le dit, « un énoncé performatif pourrait-il réussir si sa formulation ne répétait pas un énoncé “codé” ou itérable, autrement dit si la formule que je prononce pour ouvrir une séance, lancer un bateau ou un mariage n'était pas identifiable comme conforme à un

³. Voir J. Butler, *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*, New York : Routledge, 2^e éd. : 1999 ; nous nous permettons de renvoyer à notre critique : “J. Butler et la construction discursive du sexe”, *Raisons Politiques*, n° 12, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 99-121.

⁴. Voir C. MacKinnon, *Only Words*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 1993 ; trad. fr. de I. Croix & J. Lahana, *Ce ne sont que des mots*, Paris : Des Femmes, 2007.

⁵. J. Butler, *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 15.

⁶. Voir J. Derrida, *Limited Inc.*, Galilée, Paris, 1990.

modèle itérable, si donc elle n'était pas identifiable en quelque sorte comme citation ?⁷ » Un énoncé donné n'aurait donc le pouvoir de se réaliser que parce qu'il se répéterait en quelque sorte lui-même. Butler le dit un peu différemment : « Si un performatif réussit (et je suggérerai que le 'succès' est toujours et seulement provisoire), alors ce n'est pas parce que l'action gouverne avec succès l'action de la parole, mais seulement parce que l'action fait écho à une action antérieure, et *accumule la force de l'autorité à travers la répétition ou la citation d'un ensemble antérieur de pratiques faisant autorité*. Ce n'est pas seulement que l'acte de parole prend place au sein d'une pratique, mais que l'acte est lui-même une pratique ritualisée. [...] En ce sens, aucun terme ni aucune phrase ne peut fonctionner de manière performative sans l'historicité accumulée et dissimulée de sa force.⁸ » La parole aurait donc une efficacité parce qu'elle se répète elle-même, c'est-à-dire se cite, et par là se donne à voir comme réalisant quelque chose. Si, par exemple, je dis « Je te promets de laver la vaisselle », cet énoncé ne réaliserait une promesse que parce qu'il ferait référence à une promesse antérieure, paradigmatique, qu'il prétendrait réeffectuer dans un contexte nouveau. Bref, en disant « Je promets etc. », je dis que je promets, faisant par là référence au modèle de la promesse et me permettant de réaliser une promesse. L'acte de parole serait donc efficace en tant que répétition de son propre archétype, auquel il ferait référence de façon citationnelle à chaque nouvelle itération⁹.

La seconde idée empruntée par Butler à Derrida est que cette re-contextualisation toujours nouvelle qui s'opère à chaque utilisation d'un énoncé performatif donné, à chaque *réitération* de cet énoncé, empêche toujours qu'un énoncé performatif fasse la même chose que ce qu'il a déjà fait. Il y a toujours décalage, déviation par rapport au modèle original de l'énoncé performatif, étant donnée la distance même (au moins temporelle) qu'il instaure avec lui-même. L'énoncé n'a en effet pas d'essence performative puisqu'il ne cesse de se répéter, tout en, par cette répétition même, s'éloignant de la pureté originelle. Il s'opère

⁷ J. Derrida, *Limited Inc*, *op. cit.*, p. 45.

⁸ J. Butler, *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 51.

⁹ De façon surprenante, cette caractérisation de l'efficacité linguistique est structurellement similaire à celle donnée par O. Ducrot dans « Illocutoire et performatif », in O. Ducrot, *Dire et ne pas dire*, Paris : Hermann, 3^{ème} édition : 1991, pp. 279-305. Pour Ducrot, l'énoncé performatif gagne son efficacité du fait de sa « sui-référentialité », c'est-à-dire du fait qu'il fasse référence à lui-même et, en quelque sorte, s'explique.

ainsi, à chaque nouvelle énonciation, une *nouvelle* mise en contexte de l'énoncé performatif, qui vient déterminer d'une façon inédite son caractère performatif. De telle sorte que l'on ne peut pas prévoir quelle est l'action performative qu'un énoncé donné réalise hors-contexte. *A posteriori*, il n'est pas possible de prévoir qu'un discours pornographique aura nécessairement un effet injurieux. C'est pourquoi Butler se demande si « l'acte de parole du discours de haine [raciste et/ou sexiste] pourrait être conçu comme moins efficace, plus susceptible d'innovation et de subversion, dès lors que nous prendrions en compte la vie temporelle de la 'structure' qu'il est censé énoncer ?¹⁰» Et elle ajoute : « En tant qu'invocation, le discours de haine est un acte qui en appelle à des actes antérieurs, requérant une répétition future pour perdurer. Y a-t-il une répétition qui pourrait disjoindre l'acte de parole des conventions qui le supportent, de telle sorte que sa répétition efface (*confounds*) son efficacité injurieuse, plutôt qu'elle ne la consolide ?¹¹»

J. Butler veut ici rejeter l'idée que le pouvoir performatif serait sous un contrôle souverain (ou déterminé par l'intention de l'auteur du performatif). En réalité, parce que sa réussite dépend du contexte toujours inédit dans lequel il est placé, il peut servir à autre chose que ce à quoi le destine son auteur, ne serait-ce que dans l'échange discursif, qui est toujours marqué par ce décalage temporel. Puisqu'un performatif peut toujours être recontextualisé – et l'est toujours de fait –, c'est-à-dire toujours cité à nouveau, cette extension temporelle entre son origine et sa répétition permet une transformation de son pouvoir : celui-ci est en quelque sorte perverti par la dimension temporelle du performatif, qui affecte sa pureté. Il s'agit en tout cas de comprendre que l'autorité du locuteur sur la réussite performative est « moins divine et son pouvoir moins efficace¹²» que ne le pense par exemple MacKinnon – et, avec elle, nombre de philosophes –, et que ce dernier n'est même pas déterminé. L'idée est donc que l'on peut en faire à peu près ce que l'on veut dès lors qu'on déplace un énoncé doté d'efficacité hors du contexte original qui le déterminait d'une façon précise. Il s'agit simplement de se donner les moyens de déterminer autrement le caractère performatif de l'énoncé.

¹⁰ . J. Butler, *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 19.

¹¹ . J. Butler, *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 20.

¹² . J. Butler, *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 69.

L'exemple favori de Butler en faveur de la thèse du possible retournement du pouvoir performatif est celui du qualificatif « Queer ». Ce terme fut longtemps utilisé pour injurier les différentes formes d'homosexualités, en voulant les exclure de la sexualité dite « normale ». Or le mouvement gay et lesbien s'est approprié ce terme en le détournant pour en faire un étendard. Autrement dit, le mouvement gay et lesbien a réussi à transformer la force performative du terme, celle-ci passant de l'injure à la revendication valorisante. Par sa réutilisation dans un nouveau contexte, par sa ré-itération, dirait Butler, le terme a changé de valeur. Cela veut donc bien dire qu'il est possible de contrer l'éventuelle utilisation oppressive d'un énoncé donné, à condition de le resituer dans un nouveau contexte qui permet de subvertir cet usage et d'en construire un nouveau.

[Si l'on applique cela, par exemple à la pornographie, on peut alors tout à fait admettre que son usage en tant que définition performative de l'identité sexuelle de la femme à visée dégradante n'est pas constitutive de la pornographie, mais plutôt d'un contexte particulier d'utilisation (et d'exploitation de la femme). C'est seulement en fait dans les conditions où la pornographie peut avoir cette efficacité qu'elle est dégradante. Mais on peut très bien créer d'autres conditions où l'usage de la pornographie serait tout à fait différent, et où son pouvoir performatif ne serait plus du tout oppresseur. Cela permettrait de comprendre les usages à vocation féministe de certaines formes de pornographie, voire les usages à vocation simplement subversive ou dénonciatrice. On ne se condamnerait alors plus à une condamnation unilatérale de la pornographie ; on chercherait bien plutôt à créer les conditions contextuelles qui soit empêcheraient son action performative dégradante de se réaliser, soit – pourquoi pas ? – favoriseraient une action subversive, voire émancipatrice¹³.

2 – Limites et conditions de la subversion : le rôle « contrôlé » de la reconnaissance

2.1. Définition de l'efficacité performative

¹³ . Comme, par exemple, le revendique Annie Sprinkle aux USA, où elle encourage les femmes à casser leur image de passivité sexuelle en utilisant la pornographie pour exprimer leur véritable sexualité – mais qui, pour le coup, va totalement à l'encontre de la pornographie masculine et des fantasmes qu'elle met en scène. D'où un nouveau problème de définition qui se pose : la pornographie féministe est-elle encore de la pornographie ?

Il convient, pour bien comprendre le concept de performativité, de saisir la réalité qu'il désigne. Cette réalité dérive de la découverte que la parole ne se réduit pas à la signification mais est aussi une action (elle ne s'efface pas devant ce qu'elle dit). La performativité est ainsi la caractéristique propre des énoncés qui réalisent la réalité qu'ils disent, à la différence des énoncés qui présupposent une réalité qu'ils décrivent ou sur laquelle ils agissent d'autres façons. On le voit : il y a en fait une multiplicité d'actes de parole, dont l'efficacité performative est une modalité particulière. Austin va révéler ce dernier phénomène dans plusieurs cas très ordinaires :

« Toutes les énonciations que nous allons voir présenteront comme par hasard des verbes bien ordinaires, à la première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active. Car on peut trouver des énonciations qui satisfont ces conditions et qui, pourtant, a) ne "décrivent", ne "rapportent", ne constatent absolument rien, ne sont pas "vraies ou fausses"; et sont telles que b) l'énonciation de la phrase est l'exécution d'une action (ou une partie de cette exécution) qu'on ne saurait, répétons-le, décrire *tout bonnement* comme étant l'acte, ou "seulement" l'acte, de dire quelque chose ... *Exemples* :

(E.a) "Oui, je le veux (c'est-à-dire je prends cette femme pour épouse légitime)" - ce "oui" étant prononcé au cours de la cérémonie de mariage ;

(E.b) "Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth*" - comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque ;

(E.c) "Je donne et lègue ma montre à mon frère" - comme on peut lire dans un testament.

(E.d) "Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain" »¹⁴.

Dans tous ces cas, l'énoncé prononcé ne renvoie pas à une réalité préexistante, mais crée même la réalité dont il parle ; il l'amène au jour¹⁵ : c'est en cela qu'il est une action. Il est réalisation de quelque chose qui n'était pas là avant son énonciation.

« Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni *décrire* ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer que je le fais : c'est le faire ... Aucune des énonciations citées n'est vraie ou fausse : j'affirme la chose comme allant de soi et ne la discute pas. On n'a pas plus besoin de démontrer cette assertion qu'il n'y a à prouver que "Damnation !" n'est ni vrai ni faux : il se peut que l'énonciation "serve à mettre au courant" – mais c'est là tout autre chose. Baptiser un bateau, *c'est* dire (dans les circonstances appropriées) les mots "Je baptise...", etc. Quand je dis à la mairie ou à l'autel,

¹⁴ *How to do Things...*, *op. cit.*, p. 5-6, 40-41 (traduction modifiée).

¹⁵ En un sens très particulier : il ne s'agit pas ici de défendre un « réalisme » des actes de parole ou des effets illocutionnaires.

etc., “Oui, je le veux”, je ne fais pas le reportage d’un mariage, je me marie. »¹⁶

Une promesse – je l’ai mentionné – est l’exemple par excellence de ce que Austin appelle un performatif, c’est-à-dire un acte de parole qui réalise ce dont il parle. Il en va de même pour le pari ou le baptême : en prononçant l’énoncé de baptême, je fais ce que je dis, je fais parce que je dis et par ce que je dis. C’est pourquoi un énoncé de ce type ne peut pas décrire quelque chose ou être vrai de quelque chose (ne peut pas être un « constatif »): ce quelque chose n’est pas là avant la réalisation de cet énoncé. Les propriétés sémantiques de ce type d’énoncé importent donc assez peu à sa réussite puisqu’elles ne déterminent pas l’action qu’il réalise.

Par conséquent, les conditions de réussites de ces énoncés particuliers ne sont pas, ou pas simplement, ses conditions de vérité (l’énoncé n’est vrai de rien du tout, il réalise quelque chose), ce sont plutôt des « conditions de félicité ». Et ces conditions de félicité peuvent se ramener au respect d’un ensemble de procédures énumérées comme suit : « A.1) Il doit exister une procédure conventionnelle, reconnue et acceptée, qui a un certain effet conventionnel, et qui doit comprendre l’énoncé de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances ; A.2) Il faut que, dans chaque cas, les personnes et les circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu’on puisse invoquer la procédure en question ; B.1) La procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et B.2) intégralement. »¹⁷

À la lecture de ces conditions, on comprend bien que ce qui conditionne avant tout la réussite d’un énoncé performatif selon Austin, ce n’est pas une caractéristique interne ou structurale, comme le pense J. Derrida, mais des conditions « externes » à la parole, des conditions non linguistiques, et pour tout dire contextuelles et sociales. On peut en effet considérer que la réussite d’un énoncé performatif se ramène à sa conformation à un rituel socialement accepté dans des circonstances données. L’énoncé performatif est cet énoncé qui, par une sorte de définition conventionnelle, est socialement reconnu comme réalisant une

¹⁶ *Ibid*, p. 6, 41.

¹⁷ *Ibid.*, p. 15, 49.

certaine chose comme son effet objectif. L'énoncé performatif demande donc à être reconnu comme respectant cette procédure conventionnelle pour se réaliser véritablement : l'interlocuteur doit reconnaître que je lui fais une promesse, ou comprendre mon énoncé comme promesse, pour que cet énoncé se réalise comme promesse¹⁸.

Mais cette reconnaissance n'est cependant accordée que si l'énoncé se prête à une telle réalisation dans un contexte donné : je ne baptise pas un navire si je ne suis pas capitaine, comme je n'ordonne pas à des soldats de rompre les rangs si je ne suis pas leur supérieur. Les circonstances doivent être appropriées à la bonne réalisation du performatif. Ou encore, un énoncé performatif ne réussit que s'il est pertinent. Ce qui se décide en contexte. Cela entraîne que la force performative résulte toujours d'une reconnaissance sociale *contextualisée*.

Derrida et Butler sont d'accord avec cette idée puisqu'ils considèrent qu'un énoncé ne cesse de se répéter et donc de prendre effet dans des contextes nouveaux. Mais Derrida fait en réalité de cette contextualisation une caractéristique contingente **qui procède ou dérive** d'un trait structural de l'énoncé performatif : son itérabilité, conçue comme citationnalité. Pour Derrida, d'une certaine façon, le performatif ne peut que réussir, quel que soit le contexte, car une condition même de sa réussite est qu'il soit partiellement réussi (toujours à nouveau itérable, donc inachevé : de telle sorte qu'un « échec » n'est jamais un véritable échec de la performativité ; l'échec est aussi une caractéristique structurale de l'énoncé : un performatif qui réussit est un performatif qui ne réussit que partiellement). Ce que nous montre Austin, c'est que, bien au contraire, on ne peut pas prévoir la réussite de la recontextualisation à partir des traits structuraux de l'énoncé, même si celui-ci demande pour s'accomplir d'être contextualisé. On ne peut donc prévoir *a priori* si l'énoncé va se réaliser. Il faut pour cela qu'il satisfasse à des conditions dont on ne peut pas savoir à l'avance quelles elles seront dans un contexte d'utilisation donné. Alors que Derrida pense qu'on sait *a priori* que le performatif fonctionne parce qu'il

¹⁸ . Pour plus de détails sur la reconnaissance ou la compréhension nécessaire à l'advenue de l'acte de parole, cf. Jennifer Hornsby, par exemple « Feminism in Philosophy of Language : Communicative Speech Acts », dans M. Fricker, J. Hornsby, *The Cambridge Companion to Feminism in Philosophy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 87-106, et Charles Travis, notamment *Saying and Understanding : a Generative Theory of Illocutions*, Oxford, Basil Blackwell, 1975 et *The Uses of Sense : Wittgenstein's Philosophy of Language*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

sera réitéré - parce que son efficacité résulte de sa réitérabilité -, il faut en réalité que tout énoncé soit re-contextualisé pour qu'il ait une chance d'accomplir ce que la force performative qu'il détient est censée accomplir. Il faut alors toujours accomplir à nouveau la procédure conventionnelle qui détermine sa force car c'est le contexte qui va déterminer le respect, ou non, de cette procédure¹⁹, et non pas la procédure qui appelle un contexte. Et c'est la réalisation en contexte qui permettra d'évaluer si l'énoncé est réussi ou raté. Le performatif ne s'impose donc pas de par lui-même, en raison d'une quelconque propriété structurale.

De plus, si les choses se passent telles que Derrida les présente, c'est-à-dire dès lors qu'on comprend cette itérabilité structurale comme citationnalité, alors il y a une circularité dans le raisonnement derridien, que la caractérisation différentielle de l'efficacité des actes de parole nous permet de cerner. Le fait de citer quelque chose est en effet *déjà* un acte de parole particulier, qui nécessite donc lui-même des conditions particulières pour se réaliser. Ainsi, à supposer qu'un performatif soit une citation de lui-même, on ne voit pas en quoi par cela il réaliserait quoi que ce soit : par définition, l'acte de parole citationnel *rapporte* quelque chose et ne réalise pas la chose rapportée. Une des conditions de réussite propres de la *citation* est en effet la conformité avec ce qui est rapporté, qui doit donc déjà être présent préalablement à la citation. L'acte de parole qu'est la citation rentre donc dans la classe des descriptifs ou des « constatifs », pour reprendre la caractérisation d'Austin. Une condition de la citation implique que ce qui est dit dans la citation ait existé préalablement à celle-ci et la citation ne le réalise pas : par définition, je ne fais une citation que si je répète ce qui est déjà là (c'est même la forme par excellence de la neutralité verbale) ; sinon, je fais un autre acte de parole. Par conséquent, la citation n'amène rien au jour et dire que la performativité réalise quelque chose en se citant elle-même, c'est réduire la réalisation performative à la répétition verbale. Et on ne voit alors pas en quoi cela pourrait influencer sur la définition donnée à un individu, voire sur son identité.

À supposer même que le performatif fonctionne comme citation d'une *norme*, et non d'un simple discours, il convient de se rappeler que citer une norme n'est

¹⁹ . Cf. Ch. Travis, *Saying and Understanding...*, *op. cit.* ; *The Uses of Sense...*, *op. cit.*

pas la même chose que l'édicter, que ce dernier acte nécessite justement d'autres conditions que la citation pour advenir. Je peux citer n'importe quelle phrase prononcée par Napoléon, ou même le code Napoléon²⁰, je n'amène pas pour autant au jour ce que je cite. Pour le dire encore autrement, ce n'est pas simplement à répéter une norme qu'on la réalise. Encore faut-il avoir le *pouvoir* de l'amener à réalisation, c'est-à-dire remplir les conditions qui en feront un véritable performatif. C'est-à-dire finalement réaliser autre chose qu'une citation.

2.2. Reconnaissance et imposition d'autorité.

Parmi ces conditions, on l'a vu, figurera la reconnaissance accordée à celui qui fera l'énoncé en tant que *fondé* à accomplir quelque chose par son moyen. On admet ainsi qu'il utilise correctement et dans les bonnes circonstances la procédure conventionnelle appropriée. Autrement dit, c'est seulement si l'on reconnaît à celui qui réalise un performatif le *pouvoir* ou l'*autorité* de le faire que le performatif sera réussi. En effet, comme le montre J. Hornsby²¹, qui centre toute son analyse des actes de parole sur un point déjà soulevé par Austin²², mais négligé par presque l'ensemble des théoriciens des actes de parole, l'efficacité « illocutionnaire », c'est-à-dire l'efficacité de la parole en général à faire quelque chose, réside toute entière dans la reconnaissance obtenue par le locuteur lorsqu'il utilise une certaine phrase²³. Je ne parviens à donner un ordre que si l'on me reconnaît la légitimité à donner un ordre – laquelle légitimité est jugée à l'aune de mon autorité ou, souvent, de ma position institutionnelle. Je ne peux pas donner un ordre si je suis simple soldat à mon colonel – mais dans une situation de guerre, je peux le donner à des civils.

Si, en effet, un acte de parole donné ne gagne son efficacité qu'à être reconnu comme l'acte de parole qu'il prétend être, étant donné son respect d'une certaine

²⁰. Le « Code Napoléon » est le code civil français, qui regroupe l'ensemble des lois relatives au droit civil français.

²¹. In « Feminism in Philosophy of Language : Communicative Speech Acts », in M. FRICKER & J. HORNSBY, *The Cambridge Companion to Feminism in Philosophy*, Cambridge University Press, Cambridge, Mass., 2000, p. 87-106.

²². « Un acte illocutionnaire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'aura pas été produit. [...] L'effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. L'exécution d'un acte illocutionnaire inclut donc l'obtention de sa bonne compréhension (*securing uptake*) », in J.L. Austin, *op. cit.*, p. 118/125.

²³. C'est une lecture forte de la condition de félicité A1 donnée par Austin.

procédure (linguistique ou non), il s'ensuit que le locuteur doit parvenir à *faire reconnaître* que son énoncé respecte cette procédure : le locuteur doit ainsi parvenir à gagner une *voix* (ou une autorité) dans l'interaction.

Or se profile ici une sérieuse menace visant la communication entre locuteurs et l'efficacité des paroles respectives, dès lors que l'on pose un positionnement différentiel des locuteurs dans le monde social, ou ne serait-ce qu'une connaissance moindre pour certains des procédures linguistiques et extra-linguistiques à respecter pour se faire entendre. Comme le dit J. Hornsby, on peut poser que :

La possibilité est ouverte que les relations de pouvoir et d'autorité, qui différencient les locuteurs, affecteront les actes de parole qu'ils seront susceptibles d'accomplir. (« Feminism in Philosophy of Language », p. 97)

Une inégalité peut s'inscrire dans les fondements de la relation linguistique et ainsi saper son fonctionnement normalement fondé sur la réciprocité (idéalement) supposée – ce qui affecte les modalités de la reconnaissance et, en retour, les actes de langage (ou performatifs). Au moins deux conséquences indissolublement linguistiques et politiques peuvent s'ensuivre : 1) quant à la reconnaissance de l'acte exécuté ; 2) quant à l'autorisation d'exécuter l'acte (deux aspects inextricablement mêlés : un acte ne sera pas reconnu comme pleinement exécuté si on reconnaît pas au locuteur le droit de le faire).

Prenons un des cas paradigmatiques donnés par Austin, l'ordre :

[...] sur une île déserte, vous pouvez me dire : « Allez ramasser du bois » ; et je puis vous répondre : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous », ou « Vous n'avez pas qualité pour me donner des ordres ». Je n'accepte pas d'ordre de vous quand vous essayez d'imposer votre autorité sur une île déserte (une autorité que je peux reconnaître, certes, mais seulement si je le veux bien) ; et cela contrairement au cas où vous êtes le capitaine du bateau et possédez de ce fait une autorité authentique. (Austin, *HTD*, p. /59)

On a toujours tendance à considérer, comme le note d'ailleurs bien J. Butler²⁴, que le *pouvoir* d'imposition de l'ordre relève de l'action propre de l'acte de parole consistant à ordonner – auquel on aurait la liberté d'obéir ou pas. Comme si le pouvoir était un effet direct de l'acte de parole réalisé. Ce faisant on oblitère le fait que cette action n'a lieu que parce qu'elle obtient une reconnaissance de la part de l'interlocuteur – de l'ordonné – et qu'elle n'a d'efficace que parce que le locuteur a

²⁴. Voir *Excitable Speech*, *op. cit.*, p. 33.

alors le *pouvoir* de faire reconnaître son énoncé comme un acte ordonnant de faire telle chose. *L'acte de parole qu'est l'ordre ne vaut comme ordre que si le locuteur est en position d'autorité pour imposer son acte de parole. Autrement dit, la reconnaissance demandée pour que l'acte de parole exécuté réussisse est en même temps reconnaissance de l'autorité du locuteur à exécuter cet acte de parole donné.*

Par conséquent, il n'y a pas égalité dans la réussite ou la subversion de ce type d'acte de parole qu'est l'ordre ou l'injure sexiste, car quiconque ne peut pas réussir à faire accepter qu'il donne un ordre ou une insulte – tout comme quiconque n'a pas les moyens de refuser cette reconnaissance, ou de réutiliser un énoncé pour lui conférer un autre usage, une autre efficacité (parce qu'il ne dispose pas des conditions socio-institutionnelles permettant de le faire, ou parce que les relations de pouvoir sont telles qu'il se trouve obligé de reconnaître la force spécifique de tel énoncé, soutenue par l'autorité sociale de celui qui le fait).

Autrement dit, l'efficacité performative d'un énoncé – ou sa subversion – dépend du pouvoir social du locuteur, qui n'est autre que le pouvoir consistant à imposer ou refuser la forme de reconnaissance demandée dans certains contextes. Or tout locuteur ne dispose pas des moyens ou des conditions qui lui permettraient de briser le cercle de la reconnaissance et de s'émanciper en conférant à l'énoncé potentiellement offensant une autre efficacité²⁵. Tout le monde n'est pas égal dans la possibilité de doter la parole d'autorité et/ou de la lui refuser.

Bruno Ambroise
(CURAPP, UMR6054 : CNRS-UPJV
& University of Kent, Canterbury)
bruno.ambroise@u-picardie.fr

²⁵. D'autant plus qu'il convient de noter que Butler ne se donne pas les moyens de penser comment les locuteurs opprimés, soit disant construits par les discours qui les oppriment, peuvent s'émanciper de cette oppression « interne », qui les construit de l'intérieur, pour en venir à la critiquer. D'une certaine façon, il faut que le discours offensant n'ait jamais eu d'efficacité pour qu'on puisse lui résister – sans quoi l'on court le risque de lui résister en restant prisonnier des contraintes définitionnelles qu'il nous a imposé (on répond alors en tant que « femme », qu'homosexuel, avec toutes les caractéristiques imposées par les définitions que les discours offensants en donnent). Bref, on ne voit pas que l'on sorte jamais de l'aliénation supposée effectuée par les discours offensants.